

**Épalinges**  
Commune

## **Réponse de la Municipalité à une interpellation**

---

« Sécurité, accessibilité et fluidité du trafic : vers un aménagement mieux pensé aux abords de l'école du Village » déposé par Mme la Conseillère communale Laetitia Kulak et consorts

---

### **Service de l'urbanisme, architecture, énergie & durabilité**

Mme la Municipale Marisa Durst

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 01.12.2025

## Table des matières

<b>1. Objet de l'interpellation.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Réponse de la Municipalité .....</b>	<b>3</b>

### 1. Objet de l'interpellation

Lors de la séance du Conseil communal du 4 novembre 2025, Mme la Conseillère communale Laetitia Kulak a déposé l'interpellation suivante :

*Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Monsieur le Municipal, chères et chers Collègues,*

*Depuis la rentrée scolaire 2025, les abords de l'école du Village située en haut du Polny connaissent une dégradation préoccupante des conditions de circulation et de sécurité.*

*L'introduction de la ligne de bus 44, en complément de la ligne 46, a entraîné une augmentation significative du trafic sur la route du Village, notamment aux heures d'arrivée et de sortie des élèves. Cette densification du flux routier complique la mobilité et accentue les risques pour les enfants et les usagers. Cette problématique n'est malheureusement pas nouvelle. En 2024, un accrochage impliquant un enfant avait déjà mis en lumière les dangers liés à la circulation dans cette zone. Et cette situation risque de s'aggraver encore, alors que le Tribunal Fédéral vient d'autoriser la construction de 129 logements sur la parcelle « La Possession / Bois de Ban » et les nouveaux bâtiments en haut du Polny livrés en janvier 2026, tous deux situés à proximité immédiate de l'école.*

*Je tiens à souligner que cette situation avait déjà fait l'objet d'une interpellation déposée en 2023 par Julian Pidoux. Malgré cette démarche, les inquiétudes des parents comme des riverains restent vives. Il est donc urgent de réexaminer cette question avec sérieux et de proposer des solutions efficaces pour garantir la sécurité des plus jeunes.*

*Plusieurs constats alarmants mettent en péril la sécurité des enfants, des familles et des usagers de la route :*

- Les places vertes destinées au stationnement temporaire des parents sont saturées.*
- Les véhicules circulant dans les deux sens se retrouvent régulièrement bloqués*
- Les bus scolaires garés à côté de l'arrêt des TL empêchent le passage des voitures lorsque les lignes 44 et 46 arrivent simultanément.*
- Faute de places, certains parents se garent sur des places privées, générant des tensions avec les riverains.*
- Les enfants à pied ou en trottinette évoluent dans un environnement chaotique et dangereux.*
- Les attroupements de parents devant et autour de l'établissement devant leur voiture, bien que compréhensibles, aggravent la congestion et augmentent les risques d'accidents.*



*Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :*

- 1. Quels dispositifs de régulation du trafic sont envisagés aux heures scolaires pour sécuriser les abords de l'école ?*
- 2. La commune prévoit-elle une réévaluation de l'aménagement des zones de stationnement et des passages piétons dans ce secteur ?*
- 3. Est-ce qu'il y a eu une réflexion autour des moyens disponibles pour inciter une utilisation accrue des transports publics, des bus scolaires et des modes de déplacement plus durables qui permettent de minimiser le nombre de véhicules et ainsi de fluidifier le trafic et de sécuriser le carrefour ?*
- 4. La commune envisage-t-elle de mettre en place une zone "Kiss & Go" ou "Start & Stop" devant l'école du Village, comme cela a été fait dans des communes romandes telles que Nyon ou Morges ? Cette solution a-t-elle été étudiée par la municipalité, et une collaboration intercommunale a-t-elle été envisagée pour en tirer des enseignements ?*

*Il faut agir sans délai : La sécurité des plus jeunes ne se négocie pas, elle doit être garantie, sans exception. Je vous remercie par avance pour votre réponse écrite, en cas de prise en considération de cette interpellation.*

## **2. Réponse de la Municipalité**

La Municipalité partage en partie les constats de l'interpellante concernant la situation du trafic aux abords de l'école du Village. Ceci dit, cette situation ne saurait être attribuée à l'introduction de la ligne de bus 44, au contraire. Cette ligne offrant une nouvelle connexion plus directe entre les quartiers Nord-Ouest de la commune et le M2, elle contribue à limiter l'augmentation du trafic automobile, voire à le diminuer. Rappelons que sur la route du Village, la ligne 44 représente un passage toutes les 15 minutes aux heures de pointe.

L'espace disponible au carrefour en question est limité, ce qui restreint la possibilité de procéder à des aménagements d'importance. En revanche, comme le relève l'interpellante, certains comportements aggravent la situation, notamment le stationnement temporaire sur la route du Village. Cet état de fait découle d'une réalité bien connue autour des écoles, réalité qui ne se limite pas à notre commune, ni, au sein d'Épalinges, à l'école du Village : de nombreux parents amènent leurs enfants à l'école et vont les y chercher en voiture, en raison de contraintes familiales, de commodité ou – ce qui représente un certain paradoxe – parce qu'ils craignent pour la sécurité de leurs enfants à cause du trafic routier.

Réponse aux questions posées par l'interpellante :

### **1. Quels dispositifs de régulation du trafic sont envisagés aux heures scolaires pour sécuriser les abords de l'école ?**

Parce que la Municipalité est consciente de cette problématique, elle a mis en place, depuis de nombreuses années déjà, des mesures visant à sécuriser les abords de l'école du Village. Les paragraphes suivants listent les mesures existantes et les mesures qui vont être mises en place.

- **Instaurations de la zone 30 km/h :**

À la suite du postulat déposé en février 2022 sur la zone 30 km/h dans le secteur du Village/Chaugand et à la pétition sur ce même thème, la Municipalité a instauré une zone 30 km/h dans ce périmètre afin de limiter la vitesse, sécuriser cette zone et réduire les nuisances sonores. Cette zone 30 km/h est indiquée par une signalisation verticale et horizontale. A proximité des écoles, c'est le chemin du Ruisseau-Martin qui est concerné par cette mesure.

- **Présence d'un patrouilleur scolaire :**

Aux heures d'entrée et de sortie, un patrouilleur scolaire est présent devant l'école du Village pour sécuriser le passage piéton.

Nouvelle mesure : la Municipalité informe le Conseil communal que, sous réserve de le trouver, un patrouilleur scolaire sera également présent au niveau du passage piéton entre le chemin du Ruisseau-Martin et le chemin du Bois-de-Ban lorsque les travaux du quartier Bois-de-Ban/La Possession démarreront.

- **Les aménagements physiques :**

Devant l'école du Village, un dos-d'âne a été mis en place pour obliger les véhicules à ralentir. Sur le chemin du Chaugand, un espace réservé aux piétons et délimité par des piquets a été créé. La Municipalité aurait souhaité installer un vrai trottoir. Toutefois, les propriétaires longeant le chemin ont refusé de céder une partie de leur parcelle pour aménager un trottoir. Sur le chemin du Ruisseau-Martin, les trottoirs ont été élargis.

Nouvelle mesure : au printemps 2026, un ralentisseur monobloc sera installé sur le chemin du Bois-de-Ban afin d'inciter les automobilistes à ralentir avant le passage piéton menant au chemin du Ruisseau-Martin.



- **L'information aux parents :**

A chaque rentrée scolaire, un courrier est envoyé aux parents d'élèves afin de les inciter à privilégier les déplacements à pied et à vélo pour leur enfant. En outre, des campagnes ponctuelles sont organisées conjointement entre le Service durabilité et l'Office de l'enfance, de la jeunesse et des affaires sociales (OEJS) pour promouvoir le Pédibus. Ces opérations ont lieu en septembre, durant la *Semaine de la mobilité*. Enfin, à chaque rentrée scolaire, la Police administrative est présente devant les écoles pour faciliter la cohabitation entre les différents usagers de la voie publique.

- **Le Plan de mobilité scolaire :**

En janvier 2025, compte tenu de la problématique, la Municipalité a mandaté l'Association Transport et Environnement (ATE) pour faire un Plan de mobilité scolaire (PMS) dans le secteur des écoles du Village et du Chaugand avec toutes les parties prenantes (élèves, parents d'élèves, enseignantes, direction d'établissement, personnel de l'AAEE). Ce plan a permis d'identifier les lieux critiques, d'évaluer les besoins des élèves et de proposer des mesures à court,



moyen et long terme pour sécuriser ce secteur. Sur la base de ce rapport, une première séance réunissant une délégation de la Municipalité et des membres des services concernés a eu lieu le 27 novembre 2025. Des décisions à court terme ont été prises. Celles-ci figurent dans cette réponse à l'interpellation. D'autres décisions suivront. Le Conseil communal sera informé. Par ailleurs, la Municipalité et le service durabilité présenteront le PMS devant le Conseil d'établissement le 11 décembre 2025.

**2. La commune prévoit-elle une réévaluation de l'aménagement des zones de stationnement et des passages piétons dans ce secteur ?**

Il y a quelques années, une évaluation a été menée par la Police administrative communale. À la suite de cette évaluation, l'arrêt de bus 46 devant l'école du Village a été déplacé de quelques mètres afin d'agrandir l'aire de réception, c'est-à-dire la distance entre le bus et le passage piéton. Aujourd'hui, il s'avère difficile de modifier davantage l'agencement de ce carrefour, compte tenu de la place à disposition. Il y a toutefois une mesure qui sera étudiée par le futur chef de la Police administrative dès son entrée en fonction. Cette mesure consiste à déplacer les bus mandatés par l'AAEE afin d'allonger la distance par rapport au passage piéton.

**3. Est-ce qu'il y a eu une réflexion autour des moyens disponibles pour inciter une utilisation accrue des transports publics, des bus scolaires et des modes de déplacement plus durables qui permettent de minimiser le nombre de véhicules et ainsi de fluidifier le trafic et de sécuriser le carrefour ?**

Depuis sa mise en circulation en septembre 2024, la ligne de bus 44 reliant Ballègue aux Croisettes rencontre un véritable succès. Elle est tout particulièrement fréquentée par les enfants dès la 5P aux heures de début et de fin de cours.

En ce qui concerne le ramassage scolaire, ils sont désormais destinés aux élèves de la 1P à la 4P qui habitent à plus de 2,5 km de l'école ou si « la nature du chemin et des dangers y sont liés et que l'âge des élèves le justifie ». Les élèves qui fréquentent l'UAPE de la Courte Echelle située au collège de la Croix-Blanche sont, quant à eux, véhiculés par un bus mandaté par l'AAEE.

Depuis des années, la Commune soutient et promeut activement les pédibus. Le Service durabilité de la Commune se tient très volontiers à disposition des parents intéressés pour les accompagner et les conseiller. Dans le même ordre d'idée, des lignes de « vélobus » pourraient également être créées.

**4. La commune envisage-t-elle de mettre en place une zone « Kiss & Go » ou « Start & Stop » devant l'école du Village, comme cela a été fait dans des communes romandes telles que Nyon ou Morges ? Cette solution a-t-elle été étudiée par la Municipalité, et une collaboration intercommunale a-t-elle été envisagée pour en tirer des enseignements ?**

Les expressions « Kiss & Go » ou « Start & Stop » signifient en bon français « dépose-minute ». Dans son guide pratique « Dépose-minute à proximité des écoles », l'ATE

(Association transports et environnement), définit la dépose-minute comme « une zone prévue pour que les parents déposent ou reprennent leurs enfants en voiture, dans laquelle ils doivent rester au volant de leur véhicule et respecter un temps limité à la stricte dépose ou reprise de leurs enfants ». Concrètement, ces zones sont reconnaissables par des marquages au sol ou encore par des panneaux de signalisation. Ces dispositifs visent à fluidifier la circulation, à réduire les arrêts dangereux et à améliorer la sécurité des abords d'école ([Plan de mobilité scolaire](#)). A l'heure actuelle, il existe déjà un marquage vert au sol sur la route du Village. Les parents ou autres accompagnants sont enjoins à déposer leur enfant et à repartir aussitôt. La réalité est différente. Trop souvent, ils quittent leur véhicule et accompagnent les enfants jusqu'à l'entrée du collège du Village.

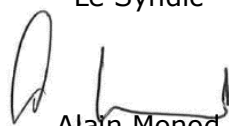
Nouvelles mesures : afin d'inciter les parents à repartir immédiatement après avoir déposé en voiture leur enfant, un panneau de signalisation adéquat sera installé dès le mois de janvier 2026 sur la zone de dépose-minute. De même, un flyer sera distribué par les assistants de sécurité publique directement aux parents/accompagnants. Par ailleurs, le journal du Plan de mobilité scolaire édité par l'ATE courant 2026, reviendra sur cette mesure. Celui-ci sera distribué à toutes les personnes qui ont participé à ce dispositif. En outre, les contrôles de la Police administrative continueront. Enfin, dans un esprit de partage de bonnes pratiques, des contacts pourront être pris avec la Commune de Nyon qui a mis sur pied un dispositif dépose-minute aux abords de l'école du Couchant et de l'UAPE Cèdre Magique.



Consciente des enjeux liés à la sécurité et à la fluidité du trafic autour des écoles dans les hauts d'Épalinges, la Municipalité travaille depuis de nombreuses années déjà pour améliorer la cohabitation entre les différents usagers de la route. Anticipant l'arrivée des nouveaux habitants dans les quartiers du Bois-de-Ban et du Village, elle a à cœur de permettre à toutes et tous de se déplacer sereinement, en limitant autant que faire se peut les congestions à certaines heures de la journée.

Épalinges, le 01.12.2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
Alain Monod



La Secrétaire adjointe  
  
Sabrina Bersier